

MARCHE D'HIVER DE CHEVAUX DE DRESSAGE

Samedi 01 et Dimanche 02 octobre 2011

CONDITIONS GENERALES

Le Haras du Loing organise une rencontre entre les vendeurs et acheteurs de chevaux de dressage.

Le manège du Haras sera utilisé pendant ces 2 journées, suivant une occupation réglementée par des horaires et des ordres de passage, établis suivant les inscriptions.

1°- Accession au Haras- présentation des chevaux :

Seuls seront admis à entrer au Haras, les chevaux ayant été régulièrement inscrits par leur propriétaire à cette rencontre et ayant acquitté leur droit d'inscription pour la journée concernée.

Les présentations se feront par lots, suivant un ordre et des horaires précisés dès la clôture des inscriptions.

Les essais se feront aussitôt après chaque présentation et sous la responsabilité de chaque propriétaire en ce qui concerne l'essai de son cheval.

2°- Logement des chevaux :

Dans la limite des boxes disponibles, les propriétaires désirant un box, pour la journée, pour leur cheval pourront en effectuer la réservation et le règlement auprès de Monsieur Olivier BAUCHET, Ecuries de Montigny, Rue des Courlus, 77690 – MONTIGNY SUR LOING. Téléphone : 06 85 20 43 57, Email : o.bauchet@orange.fr

Les chevaux devront avoir libéré les boxes loués avant 17h30 chaque jour, sauf accord particulier entre le propriétaire et Monsieur Olivier BAUCHET.

Les chevaux pour lesquels aucun box n'aura été retenu, devront rester dans le véhicule ayant permis leur transport et en sortiront seulement pour être préparé et lors de la présentation. Ils devront réintégrer ce véhicule aussitôt après la présentation.

2°- Responsabilité du vendeur :

Les présentations et les essais seront faits sous l'entière responsabilité des vendeurs, le Haras du Loing ne saurait être tenu pour responsable des accidents pouvant survenir lors des présentations et essais, son rôle ne limitant à organiser les présentations et à autoriser l'accès aux installations et à l'utilisation du manège et de la carrière.

Le Haras du Loing, à ce titre, ne pourra être tenu responsable en aucune façon des ventes conclues lors de ce marché, puisqu'il y restera totalement étranger. Seule la responsabilité du propriétaire sera engagée.

Cette décharge de responsabilité ne s'applique pas, bien entendu, aux chevaux appartenant au Haras du Loing et vendus par lui, dans ce cas étant le vendeur lui-même les règles dépendant de la législation actuelle lui seront appliquées.

3°- Commission :

Les essais et les transactions seront faits de gré à gré entre le propriétaire, sous son entière responsabilité, ou son représentant, et l'acheteur, aucune rémunération ou commission ne sera due par le vendeur ou par l'acheteur au Haras du Loing du fait de la réalisation d'une vente.

Dans le cas où le Haras du Loing serait l'intermédiaire entre un acheteur et un vendeur, la rémunération pour le conseil en achat donné à l'acheteur serait payée par lui-même, en sus du prix convenu avec le vendeur, sur facture présentée après la réalisation de la vente.

4°- Visites vétérinaires :

Il est conseillé aux propriétaires d'avoir fait procéder à une visite vétérinaire complète avec radios (face + profil des 2 antérieurs, face et $\frac{3}{4}$ face des deux jarrets, + 2 vues des deux grassets) du cheval mis en vente, préalablement à sa présentation, et datant de moins de trois mois. Il serait malheureux, en effet, qu'une transaction ne puisse aboutir en raison d'une visite défectueuse ; ce serait une perte de temps pour tout le monde.

5°- Droit d'inscription et date limite des inscriptions :

Le droit d'inscription à ce marché est fixé à 150 € par cheval et par journée. Pour une présentation du même cheval sur les deux journées, il sera demandé une somme totale de 200 €. Il sera versé en même temps que le bulletin d'inscription sera donné au Haras. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement intégral.

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 26 septembre 2011, cette date pourra être avancée si le nombre de 40 chevaux pour une journée est atteint.

A compter de cette date, le droit d'inscription versé au Haras du Loing lui restera acquis, aucun remboursement pour non présentation du cheval à quelque titre que ce soit ne sera fait.

6°- Présentation des chevaux :

Les chevaux seront présentés par leur propriétaire ou par un cavalier désigné par lui, suivant un ordre et un horaire établis par le Haras du Loing et qui seront communiqués avant le jeudi 29 septembre aux propriétaires.

Deux manières de présenter pourront avoir lieu :

- Chevaux montés : par lots homogènes de 6 chevaux maximum. La présentation durera environ 10 minutes, ensuite les essais pourront avoir lieu, les personnes désirant essayer un cheval devront se faire connaître auprès des stewarts présents.
- Les chevaux non montés seront présentés en liberté, un par un le personnel du Haras du Loing aidera le propriétaire dans cette tâche à la condition expresse que le cheval soit

protégé d'une manière efficace : protections antérieures et postérieures, faute de quoi il ne participera pas à cette présentation.

Si un propriétaire désire que son cheval soit présenté par un cavalier du Haras du Loing, cela sera possible et il sera facturé 100 € TTC par jour, pour cette prestation qui comprend le pansage, le nattage, la préparation, la présentation, et la gestion des essais.

Un catalogue (sans photos) des chevaux inscrits à ce marché sera imprimé et distribué aux personnes présentes. Il pourra également être communiqué par mail à compter du 27 septembre 2011 à la demande. Il comportera les renseignements de tous ordres (tarifaires entre autre) communiqués lors de l'inscription du cheval par les propriétaires, ainsi que leurs coordonnées.

Par ailleurs, tous les chevaux présentés seront inscrits au fur et à mesure sur le site Internet du Haras et pourront, ainsi être vus avec les vidéos correspondantes dans la mesure où nous les auront reçues.

Si vous désirez que votre cheval soit vu avant la vente, il vous est possible de mettre une vidéo en ligne et de nous communiquer le lien afin que les clients potentiels puissent la visionner. Nous ferons le nécessaire afin que l'accès à cette vidéo soit facile.

Signature du propriétaire précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé, je déclare accepter les présentes conditions générales ».